

Circuit d'un projet ITI FEDER

		Mission exercée par *	Précisions / A tracer / livrable	
Constitué et accompagné en amont et Dossier Sélection locale du projet	PAYS ou METROPOLE + REGION	Émergence du projet, rapprochement du porteur avec le Pays. Accompagnement du porteur dans la maturation du projet. Information sur les fonds UE en tant que bénéficiaire potentiel	OI	
		Analyse du projet par le Pays au regard de sa stratégie	OI	
		Élaboration d'une fiche-projet par le porteur, avec l'appui du Pays, et dépôt au Pays de la fiche signée ou accompagnée d'un courrier signé	OI	Date de dépôt de la fiche complète sur l'attestation de dépôt
		Émission d'une attestation de dépôt par le Pays	OI	Attestation de dépôt, avec copie à l'AG, sur la base du modèle proposé par l'AG Copie à conserver au Pays/Métropole avec copie à AG
		Si projet manifestement inéligible, courrier de refus par le Pays	OI	Si projet inéligible (au regard des fiches dispositifs FEDER et de la stratégie du contrat de partenariat) et non porté à l'ordre du jour du CUP
		Transmission de la fiche projet à la Région	OI	Par la plate forme-ou exceptionnellement papier
		1ère analyse réglementaire par la Région	AG	Fiche de suivi type interne à l'AG
		Inscription du projet à l'ordre du jour du comité unique de programmation du Pays / invitation au comité	OI / AG	Accord AG sur ordre du jour. Invitation par OI
		Sélection du projet par le comité avec des conditions éventuelles de financement	OI	AG présente au comité pour avis réglementaire
		Compte-rendu du comité et communication de la décision aux porteurs de projets	OI	Compte-rendu avec date de la décision Modèle de compte-rendu proposé par AG. AG en copie de l'envoi du compte-rendu
Instruction et Décision	REGION	Accompagnement du pays/métropole dans la constitution, par le porteur, du dossier de demande de subvention	OI	
		Transmission du dossier par le pays/métropole à la Région	OI	Seulement si dossier papier. Original du dossier de demande à l'AG avec copie éventuelle OI.
		Instruction du dossier par service instructeur (AR dossier complet et instruction réglementaire)	AG	Accusé de réception dossier complet (ARDC) puis rapport d'instruction. Copie ARDC à l'OI
		Commission Régionale de Programmation Européenne (CRPE)	AG	Copie de la décision de la CRPE à l'OI
		Décision du Président de la Région	AG	Copie de la décision de programmation à l'OI
		Notification de la décision au porteur et envoi du projet de la convention	AG	Copie à l'OI
		Justification par le porteur de la réalisation de ses dépenses à la Région		
		Certification des dépenses	AG	Certificat de Service Fait (CSF)
		Mandatement de la subvention correspondante	AG	Copie de l'information de mise en paiement à l'OI

* AG : Autorité de gestion
OI : organisme intermédiaire